

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

GAZETTE DES CAMPAGNES

JOURNAL DU CULTIVATEUR ET DU COLON PARAISSANT TOUS LES JEUDIS

Rédacteur-Propriétaire :

FIRMIN H. PROULX.

L'abonnement peut dater du 1^{er} de chaque mois, ou commencer avec le 1^{er} numéro de l'année. On ne s'abonne pas moins que pour un an. L'avis de discontinuation doit être donné par écrit, au Bureau du soussigné, UN MOIS avant l'expiration de l'année d'abonnement, et les arrérages alors devront avoir été payés ; si non, l'abonnement sera censé continuer, malgré même le refus de la Gazette au Bureau de Poste. Tout ce qui concerne la rédaction et l'administration de ce journal doit être adressé à FIRMIN H. PROULX, Rédacteur-Propriétaire.



ANNONCES :

Première insertion.....10 centins par ligne
Deuxième insertion, etc.... 3 centins par ligne

Pour annonces à long terme, conditions libérales.

Ceux qui désirent s'adresser tout particulièrement aux cultivateurs pour la vente de terres, instruments d'agriculture, etc., etc., trouveront avantageux d'annoncer dans ce journal.

MM. J. B. Rolland & Fils, libraires à Montréal
M. J. A. Langlais, libraire à St-Roch de Québec ont bien voulu se charger de l'agence de la "Gazette des Campagnes."

ABONNEMENT : } Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première. } ABONNEMENT
\$1 PAR AN } Emparons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité. } \$1 PAR AN

SOMMAIRE.

Revue de la Semaine : Mgr F. X. Bossé, préfet apostolique de la Côte Nord, en visite au Collège de Ste-Anne; quelques détails sur son vaste diocèse qui comprend depuis la rivière Portneuf au Blanc-Sablon jusqu'à la Baie d'Hudson et à une superficie de plus de cinq cents lieues.—Excursion des membres de l'Association de la Presse d'Ontario et de la Presse associée de la Province de Québec. (Suite) : De Councoua à Fraserville.

Causerie Agricole : Des labours (Suite).—Charrues polysocs.—Conditions générales d'une bonne charrue.—Conditions générales d'un bon labour à la charrue.—Profondeur de la bande de terre renversée par la charrue.

Sujets divers : Concours pour les terres les mieux tenues dans le comté de Montmagny; rapport des Juges.—Le soin des animaux à l'automne.—Le savoir en agriculture.—Comment on établit un pâturage.—Le pâturage des animaux sur les chemins publics.

Choses et autres : Les journaux expédiés du Canada aux Etats-Unis; comment y apposer les timbres-poste.—Règlements concernant la loi de chasse.

Recettes : Conserves de prunes Reine-Claude à l'eau-de-vie.—Encre à copier.

EN VENTE AU BUREAU DE LA "GAZETTE DES CAMPAGNES"

"L'élevage du cheval;" des soins à lui donner.—Prix, 20 cts.

"Les veillées canadiennes," traité élémentaire d'agriculture, approuvé par la Société d'agriculture du Bas-Canada, par Frs M. Ossaye.—Prix 25 cts.

"Petit traité sur la culture du tabac," par La N. Gauvréou, écrivain, N. P., membre du Conseil d'agriculture de la province de Québec, 2^e édition.—Prix, 10 cts.

"Le mouton," traité pratique sur l'élevage des moutons en Canada, par Eugène Casgrain, écrivain, arpenteur, membre du Conseil d'agriculture de la province de Québec.—Prix, 15 cts.

"Le vétérinaire pratique" traitant des soins à donner aux chevaux, aux bœufs, aux moutons, aux cochons et à tous les animaux de basse-cour, par E. Hocquart.—Prix 60 cts.

"Instruction élémentaire sur la conduite des arbres fruitiers," greffe, taille, restauration des arbres mal taillés ou épuisés par la vieillesse; culture, récolte et conservation des fruits, par A. DuBrouil.—Prix, 60 cts.

"Lettres sur la vie rurale," par M. Victor de Tracy.—Prix, 60 cts.

REVUE DE LA SEMAINE

Mgr F. X. Bossé, préfet apostolique de la Côte Nord.—Mgr Bossé qui a pris possession de cet immense territoire comme préfet apostolique, l'automne dernier, en a parcouru toute l'étendue par des marches pénibles le plus souvent à pieds et quelquefois en canots. Il en connaît le besoin, et il a senti la somme de travail qu'il lui fallait opérer pour y pourvoir, du moins le plus nécessaire. Il manque de ressources, c'est pourquoi il a tourné les yeux vers son pays, sachant qu'il y avait ici des âmes généreuses toujours empressées à venir au secours des missionnaires. Nous aurons occasion de parler de cette mission. En attendant, nous nous faisons un devoir de reproduire les lignes suivantes du *Courrier du Canada* qui sont bien propres à nous renseigner sur cette lointaine et difficile mission :

Un missionnaire canadien.—La Côte Nord.—Le caractère distinctif du missionnaire c'est l'héroïsme, sa vertu capitale, l'humilité.

C'est du moins l'impression qui nous est restée du sermon que le Révd M. Bossé préfet apostolique de la Côte Nord, a prononcé dans l'église de St-Roch de Québec, dimanche dernier.

Le Révd Missionnaire est préfet apostolique, c'est-à-dire évêque non consacré et dépendant immédiatement de Rome.

Son diocèse est le plus grand de la Province de Québec, puisqu'il comprend, depuis la rivière Portneuf au Blanc-Sablon, deux cents lieues de côte, et trois cents lieues de profondeur, jusqu'à la baie d'Hudson.

Sur la côte il y a sept cents familles blanches et deux cent cinquante familles de Peaux-Rouges.

Sur ces sept cents familles blanches cent sont protestantes et six cents catholiques. La plupart des catholiques sont des acadiens venant des îles de la Madeleine. Il n'y a que cinquante familles canadiennes,

Les deux cent cinquante familles de Peaux-Rouges appartiennent à la tribu des Montagnais, et sont catholiques. Ils vivent de chasse et de pêche. Ils viennent chaque année, passer une couple de mois sur la côte. C'est là qu'ils rencontrent le missionnaire.

A 400 milles dans les terres sont les Naskapis, au nombre de cinquante familles, tribu timide, et qui a été refoulée par les Esquimaux.

Sur la côte Est, du Blanc Sablon à la Baie d'Hudson, vivent 250 familles d'Esquimaux. Ils habitent des cabanes de glace. Cinquante familles sont catholiques, les autres sont païennes.

Quand Mgr Bossé arriva dans son diocèse, il n'avait que deux Pères Oblats, les RR. PP. Arnaud et Label. Mgr Bossé obtint trois prêtres.

L'arrivée du nouvel évêque à la Pointe-aux-Esquimaux a été une ovation délirante. La fusillade a duré toute la soirée du 19 octobre 1882.

Mgr Bossé nous a raconté avec impassibilité la nuit de la traversée qu'il fit lorsqu'il allait prendre possession de son siège. Il sentait le poids immense qu'il avait à supporter. C'était comme la scène du jardin des Oliviers. Mgr Bossé a arraché des larmes à son auditoire.

Les écoles manquent. Il n'y en a que deux en tout à la Pointe-aux-Esquimaux et les Commissaires ont dû passer un règlement par lequel chaque famille ne peut envoyer que deux enfants à l'école.

Les enfants sont chagrins de n'y pas aller.

Mgr Bossé a fait un voyage de 280 lieues en janvier et en février. A son retour par un froid polaire la glace qui faisait lame depuis quelques temps s'est brisée sous lui et l'équipage entier a pris un bain à cinq lieues des habitations.

Les besoins sont immenses. Il faut une académie et un couvent, il faut trois nouveaux prêtres. Mgr Bossé nous apprit qu'il en avait trouvé un. Il faut nécessairement un prêtre sur l'île d'Anticosti. Un catholique a offert de se charger du logement et de l'entretien de ce curé. Il faut aussi des ornements pour plusieurs chapelles. A Nataskouan la chapelle n'a que 40 pieds et le prêtre doit dire deux messes par dimanche.

Voilà les choses que nous dit Mgr Bossé.

Ces miracles de dévouement et de sacrifices, il nous les a racontés comme des actions ordinaires.

Voilà ce que c'est qu'un missionnaire.

C'est un héros de courage, c'est un ange d'humilité.

Excursion des membres de l'Association de la Presse d'Ontario et de la Presse Associée de la Province de Québec. — (Suite). — De Cacouna à la ville de Fraserville.

—Vendredi, 10 août, à 8 heures du matin, le Comité de réception de la ville de Fraserville, avec une libéralité qui lui fait honneur, avait eu l'extrême courtoisie d'envoyer à Cacouna un nombre considérable de voitures (des carrosses s'il vous plaît) pour nous reconduire à Fraserville et nous procurer l'avantage de prolonger notre promenade jusqu'à Notre-Dame du Portage, qui est une magnifique plaine de villégiature très recherchée par les touristes qui ont l'agréable loisir de passer quelques mois à la campagne, pendant les fortes chaleurs de l'été.

Nous nous mettons immédiatement en marche accompagnés des membres du Comité de réception de Fraserville et des notables de l'endroit, qui tenaient à honneur de nous faire visiter cette ville dont ils doivent être fiers d'être les heureux résidents.

Nos deux présidents MM. Tye et LeVasseur, ainsi que notre secrétaire M. le Dr Dionne et le maire de Fraserville M. Alexandre Fraser, prennent place dans la première voiture qui ouvrait la marche de cette procession quasi triomphale.

L'allure pimpante des chevaux donnait à leurs conducteurs un air de satisfaction bien permis, surtout à ceux qui peuvent se flatter de posséder de magnifiques coursiers. Aussi la distance à parcourir pour arriver au milieu d'une population si désireuse d'accueillir princièrement les membres de la presse, fut-elle vite franchie.

Plusieurs coups de canons que l'on entend à de courts intervalles sont le signal que nous entrons dans la ville prête à capituler en faveur des gens de la presse qui doivent recevoir pour prix de rançon une réception des plus cordiales, enrichie d'un magnifique dîner. Les maisons sont richement pavoisées de pavillons aux couleurs nationales, et des *oriflammes* portant des inscriptions appropriées à la circonstance et qui sont loin de nous porter à prendre la fuite, puis-que nous y lisons en grosses lettres: "*Welcome to our guests.*"

Dans la partie commerciale de la ville, sur une estrade magnifiquement décorée, la fanfare fait entendre ses airs les plus mélodieux, et la foule se tient au passage pour nous saluer. La marche de nos coursiers est plus lente. Tous les regards se portent sur une résidence de bien modeste apparence où se trouve une tente en toile, et là on y voit, tout rayonnant de santé, le vieil et énergique athlète de nos luttes politiques, Sir John A. Macdonald, que tous s'empressent de saluer. Il a, dans cette tente, pour unique ameublement, une chaise de camp qui lui procure plus de tranquillité que le siège moelleux qu'il occupe à la Chambre des Communes, d'où il reçoit des *projectiles* qu'il sait relancer adroitement à ceux qui lui disputent si vigoureusement son siège; nous disons *adroitement*, car c'est le mot des politiciens... conservateurs; quant à nous, nous ne connaissons rien en politique, ou plutôt nous ne nous sentons pas l'envie de nous en occuper: ce n'est pas là notre vocation.

Nous nous rendons jusqu'à Notre-Dame du Portage. Nous n'avions pas visité cette partie importante de la Rivière du Loup (aujourd'hui Fraserville), depuis quinze ans, et nous avons été à même de constater un immense et rapide progrès. Fraserville autrefois une petite paroisse sous le vocable de St-Patrice, et depuis quelques années *ville*, présente aujourd'hui une apparence que ses sœurs, vieilles filles, pourraient lui envier, au point de vue commercial et industriel, avec cette différence sans doute appréciable que ses nombreux magasins et ses grandes usines sont entourés d'épais bocages, de magnifiques jardins, de champs de ble d'une très belle venue et de jardins potagers qui font voir qu'il y a là des agriculteurs habiles; de plus de côtes convertis de riantes villas, qui démontrent que l'on sait y mêler l'agréable à l'utile! tout cela dans le voisinage du fleuve St-Laurent dont le

eaux salines et si bienfaisantes pendant la saison de bains, attirent un si grand nombre de touristes, et des mieux posés.

Pourquoi ce progrès, en un si court temps? C'est que tous les membres qui composent cette ville naissante concentrent leurs efforts vers un même but; ils se réunissent tous sous une seule et même bannière pour aider au progrès religieux et matériel de cette ville qui sera grande par l'esprit religieux et la parfaite harmonie qui y régnera, grande aussi par le progrès matériel qui s'y opérera de plus en plus jusqu'à ce que l'on soit obligé d'en reculer les limites pour y faire entrer les paroisses qui l'entourent.

C'est ce que nous avons constaté par nous-même depuis quelques années, principalement de la part de ceux qui occupent les premières positions sociales et qui sont à la tête des affaires dans cette ville. Et là où ils se distinguent tout particulièrement, c'est lorsqu'il s'agit d'œuvres pieuses. On s'étonnait, il y a déjà quelques années, que dans une ville où tout était à faire, à organiser, on ait eu la témérité de songer à construire une église qui devait presque surpasser en grandeur et en richesses celles de nos grandes villes: c'est que le pasteur qui préside avec autant de dévouement à ce troupeau, connaissait le cœur généreux de ses enfants, et il savait que cette œuvre de la construction d'une église sur des plans aussi grandioses recevrait son entière exécution. Mais au moment où l'on mettait la dernière main à cette œuvre qui allait donner la mesure d'une libéralité qui fait honneur aux citoyens de Fraserville, un incendie vint détruire le fruit de leurs largesses, nous dirons même de leurs privations pour élever un temple digne de l'auteur de tout bien. Mais pour tout cela, les courages n'ont pas faibli, on y a été à bourse déliée; on a ajouté de nouvelles contributions pour assurer la construction d'une église qui devra surpasser en beauté celle qui vient d'être détruite. On sait là que les œuvres pieuses sont la clef de tout succès, même matériel, et on ne se fait pas prier pour y contribuer.

Nous admirons une ville ou une paroisse où l'on s'intéresse si vivement au progrès religieux et matériel de sa localité, à ce point que l'on sait mettre de côté toutes ces divisions mesquines suscitées par l'esprit de parti dans les choses de la politique et qui empêchent le plus souvent l'accomplissement d'œuvres de bien, et qui nuisent même considérablement au progrès matériel d'une ville ou d'une paroisse. Nous savons qu'à Fraserville on sait mettre de côté les ambitions personnelles, l'esprit de parti, pour travailler d'un commun accord à l'agrandissement de cette ville et à l'établissement d'industries qui devront en favoriser le développement. Voilà un bon exemple à suivre.

Au retour de notre courte promenade jusqu'à Notre-Dame du Portage, nous nous rendons sur la place du Palais de Justice où le seigneur et maire de l'endroit, M. Alexandre Fraser; nous présente l'adresse suivante:

" Messieurs,

" C'est un véritable plaisir pour les citoyens de Fraserville de vous souhaiter la bienvenue. Les citoyens de notre ville auraient cru manquer à leur devoir en

négligeant l'occasion de donner une cordiale réception à des concitoyens qui consacrent les plus belles années de leur existence à la diffusion, par le moyen de la presse, des lumières qui éclairent les peuples sur le chemin de la vie et qui dirigent l'opinion publique à travers les sentiers difficiles de la politique dans leur pays.

" Messieurs, à quelque parti politique que vous appartenez, soyez les bienvenus sur nos bords. Nous aimons à croire que vos plumes n'ont jamais été trempées que dans l'encre du plus pur patriotisme et nous sommes assurés que nous saluons dans ce moment joyeux des amis de toutes les races qui habitent l'intéressante Puissance du Canada. C'est pourquoi, Messieurs, nous nous empressons de vous souhaiter la plus cordiale bienvenue au milieu de nous et de vous souhaiter en même temps bonheur pour vous et pour vos familles."

MM. Tye, Pence et LeVasseur répondent à cette adresse tout en remerciant, au nom des membres de la Presse, les citoyens de Fraserville pour leur belle et brillante réception.

Aussitôt après, nous visitons le nouveau Palais de Justice que les citoyens de Fraserville n'ont certainement pas volé à ceux de Kamouraska. Ils ont mis tant de persévérance à vouloir l'obtenir; que de guerre lassé il a fallu céder à leurs exigences. Kamouraska restera dans les limites d'une paroisse ordinaire; mais on ne réussira pas à lui enlever les privilèges qu'elle possède comme place d'eau, la beauté de ses paysages et de ses îles nombreuses qui sont un attrait à nul autre pareil pour les touristes. Ce qu'elle aura cependant de plus à offrir aux nombreux étrangers qui désirent y passer quelques mois de l'été: c'est une parfaite tranquillité. Ce qui n'est pas à dédaigner pour ceux qui aiment le repos.

D'un autre côté les employés officiels au Palais de Justice n'auront pas trop à regretter leur sort, puisque les différents bureaux présentent tous les avantages possibles de salubrité et de bien-être toujours nécessaires à la vie sédentaire des hommes de bureau.

Nous nous rendons ensuite à la salle Jarvis où les citoyens avaient fait préparer un magnifique goûter. Les notables de la ville assistaient. Au dessert, Sir John A. Macdonald a fait son entrée au milieu de vives acclamations.

Le Dr Grandbois, représentant du comté de Témiscouata à la Chambre des Communes, propose la santé des hôtes, et il prononce un chaleureux discours sur l'influence de la Presse. MM. Tye, Dewart et LeVasseur répondent à cette santé; puis ce dernier invite Sir John A. Macdonald, qui lui aussi a été journaliste un jour, de porter la parole.

Le Premier ministre de la Puissance du Canada se lève au milieu des applaudissements de la foule et fait une de ces improvisations qui lui sont familières et qui ont vivement intéressé et égayé l'auditoire. Il a fait l'éloge de cette ville qu'il a choisie pour venir se retremper de ses luttes politiques et de ses nombreux travaux. Ce discours a été acclamé à outrance.

M. Elzéar Pouliot, avocat, nous a aussi intéressé en nous faisant part de faits historiques sur cette ville qui a été son lieu de naissance. Le progrès opéré dans

Fraserville lui a été familier, et nous pouvons dire, à sa louange, qu'il n'a pas été étranger au mouvement qui s'y opère depuis quelques années, à tous les points de vue, et plus particulièrement au point de vue agricole auquel il prend un vif intérêt.—(A suivre.)

CAUSERIE AGRICOLE

DES LABOURS (Suite).

Charrues polysocs.—Comme leur nom l'indique, les charrues polysocs sont formées par l'assemblage de plusieurs socs ou par la réunion de plusieurs corps de charrues sur un même châssis. Ces charrues ont été inventées dans le but de diminuer la fatigue du laboureur, mais elles ne sont recommandables qu'en autant que le terrain sur lequel on opère offre une surface régulière.

Voici les avantages que l'on retire par l'usage de cette charrue : Régularité dans la confection du labour, tant sous le rapport de la profondeur du sillon et de sa largeur que sous celui du renversement des bandes de terre; moindre fatigue éprouvée par le laboureur; enfin, une plus grande rapidité dans l'exécution du labour.

Cette charrue n'est cependant qu'un instrument de grande culture et que l'on ne saurait introduire que dans une ferme où la culture exige au moins le concours de deux charrues, partout ailleurs la charrue à un seul soc doit être préférée.

Nous avons dit que ces charrues exigeaient un terrain plat, et il y a encore un obstacle à leur emploi, c'est qu'elles ne peuvent convenir à toutes espèces de terre, surtout lorsque la terre est compacte et plastique. Il est bien vrai que dans ces terres compactes on peut mettre plusieurs chevaux sur une même charrue, mais il est bon de remarquer que toute agglomération de moteurs amène nécessairement une déperdition de force; il est bien difficile, par exemple, que cinq à six chevaux attelés à une même charge puissent s'entendre à donner un même coup de collier simultanément, au commandement du conducteur: il y a donc tiraillement, et tous ces tiraillements sont autant de force perdue.

Dans les sols légers la charrue polysoc fonctionne avec avantage et économie, de même pour les terres fortes à un second labour.

Conditions générales d'une bonne charrue.—Dans nos dernières causeries agricoles, nous avons fait connaître les charrues les plus en usage, il s'agit maintenant d'en faire le choix et pour cela il faut en connaître leur caractère.

Pour faire un bon labour une charrue, quel qu'en soit sa forme, doit posséder les qualités suivantes: 1o. La construction d'une charrue doit être assez parfaite pour que le laboureur puisse lui-même la conduire sans l'aide de personne; 2o. L'instrument ne doit pas être compliqué, mais simplement formé de pièces indispensables; 3o. La charrue doit être le plus léger possible, sans cependant nuire à sa solidité, mais de manière à ce que l'exécution du labour n'exige qu'un très petit nombre de moteurs; 4o. Le soc de la charrue doit être tranchant et plat, car un soc bombé et présentant toute autre figure que la surface plane doit être rejeté, parce qu'il oppose une résistance trop forte

à la marche de l'instrument; 5o. Les mancherons de la charrue doivent être disposés de manière que le laboureur puisse corriger instantanément les déviations; 6o. La construction et la conformation de l'oreille d'une charrue doivent être telles qu'elle puisse nettoyer parfaitement la raie et bien ranger la terre d'un côté; 7o. La charrue doit être assez bien construite pour qu'elle puisse faire un labour d'une bonne profondeur et en même temps le plus étroit possible.

Conditions générales d'un bon labour à la charrue.—Avec une bonne charrue il est très possible de faire un excellent labour, et c'est là un avantage que les mauvaises charrues ne possèdent pas. Mais avec une bonne charrue on peut aussi faire un très mauvais labour, et c'est ce qui arrive souvent lorsque le laboureur n'est pas habile, qu'il ne sait pas bien diriger son instrument. La bonne confection d'un labour dépend beaucoup plus du laboureur que de la charrue. Il est donc nécessaire d'étudier les conditions d'un bon labour.

Dans un labour il faut considérer: 1o. la profondeur de la tranche de terre renversée; 2o. la largeur de cette même tranche de terre; 3o. son inclinaison et son degré de renversement; 4o. la direction des raies; 5o. la forme que présente le sol après avoir été labouré; 6o. l'état de l'humidité ou de la richesse de la terre.

Profondeur de la bande de terre renversée par la charrue.—Le laboureur ne doit pas craindre de labourer ses terres profondément, car toute augmentation de profondeur de la couche arable produit une augmentation dans la récolte. En effet, dans la grande culture, les plantes sont trop serrées les unes contre les autres, elles s'enlacent parfois entre elles et ne peuvent s'étendre latéralement, de sorte qu'elles tendent sans cesse à s'enfoncer plus profondément. Dans ce cas, si elles rencontrent une terre meuble et fertile elles prennent un grand développement et toutes les autres parties de la plante s'accroissent dans la même proportion; mais si les racines rencontrent une terre dure et stérile, elles ne peuvent s'allonger et ne prennent qu'un développement fort restreint.

On peut donc dire qu'à surface égale une terre labourée profondément, et toute chose égale d'ailleurs, donnera plus de produits qu'une terre labourée superficiellement.

Les labours profonds empêchent les plantes de souffrir autant de la sécheresse, puisqu'ils permettent aux racines d'aller chercher dans les couches profondes l'humidité nécessaire à leur végétation; de même ces labours empêchent les végétaux de souffrir d'une trop grande humidité en permettant aux eaux surabondantes de pénétrer à une plus grande profondeur dans le sol et d'être mises hors de la portée des racines.

L'immonse utilité des labours profonds ne doit donc faire aucun doute, cependant il n'est pas recommandable de labourer toujours à une grande profondeur.

La culture du sol exige que la profondeur des labours varie souvent, afin de mettre les différentes couches de la terre en contact avec l'atmosphère; de plus, on doit toujours se guider suivant la longueur des racines des plantes qu'on cultive et la nature du sol sur lequel on opère. Ainsi, il est des plantes dont les racines attaquent la profondeur de trois pieds,

d'autres comme les carottes, de deux pieds; d'autres encore comme plusieurs variétés de betteraves jusqu'à dix-huit pouces. Il n'est pas toujours possible de faire des labours à cette profondeur, mais du moins nous pouvons faire des labours profonds de manière à satisfaire autant que possible aux exigences de ces plantes. Il ne faut donc pas craindre de labourer de temps en temps à une profondeur de douze pouces, et même plus si on le peut.

Avec le nouveau système introduit dans la culture des racines, on sème sur le dos du sillon et par là on augmente la profondeur du sol arable de six à huit pouces, et si l'on a labouré à douze pouces on se trouve à avoir ainsi une épaisseur de terre meuble d'au moins dix-huit pouces: c'est là un avantage qu'on ne doit pas négliger. Les racines des céréales n'atteignant à pas plus de huit pouces de profondeur, les labours n'iront pas au-delà.

Dans une rotation les plantes à racines persistantes ne reparaisant sur le même sol qu'à de longs intervalles, à chaque retour il sera bon de faire des labours profonds; mais entre deux récoltes de racines persistantes, on doit se contenter de labourer superficiellement.

Quant à la nature du sol, on doit se garder, dans les labours profonds, de détériorer la couche arable si le sous-sol est de si mauvaise qualité que ramené à la surface il empêche les plantes de croître; il faut, dans ce cas, le laisser où il est. Si le sous-sol est de bonne qualité, et que mélangé à la surface il ne la détériore pas, les labours profonds donneront de magnifiques résultats.

Il est parfaitement reconnu que dans les nouveaux défrichements la terre ne devient propre à la culture qu'après un défoncement, mais si la bonne terre productive ne dépasse pas une épaisseur de six à huit pouces, et qu'au-dessous il existe un sous-sol impropre à la culture, les labours ne devront pas dépasser cette couche. On peut cependant ameublir ce sous-sol de mauvaise qualité, et pour cela on se sert d'un instrument appelé *charrue sous-sol* qui divise le sous-sol sans le ramener à la surface. Il est très avantageux de se servir de cet instrument dans les circonstances voulues, puisque, après quelque temps, ce sous-sol impropre à la culture pourra s'améliorer et être mélangé à la couche arable. D'ailleurs quelque soit le moyen employé pour augmenter l'épaisseur du sol cultivé, l'exécution de ce travail, s'il est fait avec intelligence, sera une source de bénéfice.—(A suivre.)

Concours pour les terres les mieux tenues dans le comté de Montmagny.

Le Secrétaire de la Société d'agriculture du comté de Montmagny, M. J. Collin, vient de nous communiquer le rapport suivant des juges pour les terres les mieux tenues, pour l'année 1883, sous le patronage de cette société:

Terres les mieux tenues: 1er prix, Auguste Talbot, de St-Pierre; 2e prix, Xavier Létourneau, de St-Pierre; 3e prix, Jacques Collin, de St-Thomas; 4e prix, Mathias Blais, de St-Pierre; 5e prix, Gabriel Cloutier, de St-Pierre.

Récoltes sur pied.

Pour les deux meilleurs arpents de blé: 1er prix, J.-B. Proteau; 2e, Napoléon Durand; 3e, Godfroid Létourneau; 4e, Eugène Bernatchez; 5e, Cléophas Fournier; 6e, Adélar Nicol.

Pour le meilleur arpent d'orge: 1er prix, Zéphirin Blais; 2e, Onésime Côté, 3e, Auguste Talbot; 4e, Louis Bélanger; 5e, Capt. Cyrille Bernier; 6e, Elzéar Blais.

Pour les quatre meilleurs arpents d'avoine: 1er prix, Eugène Bernatchez; 2e, Pierre Bacon; 3e, Solyne Gamache; 4e, Louis Bélanger; 5e, Octave Beaubien; 6e, Delle Henriette Têtu.

Pour le meilleur arpent de pois: 1er prix, Auguste Talbot; 2e, Chs Bouffard; 3e, Louis Lavergue; 4e, Mathias Blais; 5e, Samuel Morin.

Pour le meilleur arpent de seigle: 1er prix, Xavier Létourneau; 2e, Louis Gazé; 3e, Georges Paré; 4e, Prudent Gagné.

Pour les deux meilleurs arpents, mélange d'avoine et de pois: 1er prix, Louis Couillard-Dupuis; 2e, Louis Gazé; 3e, Auguste Talbot; 4e, Elzéar Blais; 5e, Frs Bouffard.

Pour le meilleur demi-arpent de lin: 1er prix, Frs-X. Blais; 2e, Joseph Nicol; 3e, Jacques Collin.

Pour le meilleur demi arpent de blé d'inde: 1er prix, Auguste Talbot; 2e, Prudent Nicol; 3e Jacques Collin; 4e, Eugène Bernatchez; 5e, Adolphe Casault.

Pour le meilleur demi arpent de betteraves: 1er prix, Jacques Collin; 2e, Dame Veuve Louis Nicol; 3e, Hilaire Laflamme; 4e, Octave Beaubien.

Pour le meilleur demi arpent de choux: 1er prix, Jacques Collin; 2e, Eugène Bernatchez; 3e, Dame Vve Louis Nicol; 4e, Hercule Têtu; 5e, Adélar Nicol.

Pour le meilleur demi arpent de choux de Siam, navets, etc: 1er prix, Eugène Bernatchez; 2e, Jacques Collin; 3e, Prudent Nicol; 4e, Octave Beaubien; 5e, Désiré Fournier.

Pour le meilleur arpent de pommes de terre: 1er prix, Louis Bélanger; 2e, Hercule Têtu; 3e, Jacques Collin; 4e, J.-B. Morin; 5e, J.-B. Morin, fils; 6e, Dame Vve Thomas Samson.

Pour le plus beau champ de tabac: 1er prix, Alphonse Bernier; 2e, Chs Bouffard; 3e, Pierre Picard; 4e, Edouard Blais; 5e, Joseph Rousseau.

Pour le meilleur jardin potager: 1er prix, Capt. Cyrille Bernier; 2e, Le Couillard-Dupuis; 3e, Edouard Blais; 4e, Jacques Collin; 5e, Solyne Gamache.

Pour le plus beau verger: 1er prix, Joseph Talbot; 2e, Pierre Bacon; 3e, Solyne Gamache; 4e, Mathias Blais; 5e, Frédéric Blais.

Pour la plus grande quantité de terre labourée une première fois: Prix, Joseph Lemieux.

Le soin des animaux à l'automne.

C'est à l'automne où les animaux sont le plus négligés, quoique ce soit à cette époque où ils requièrent le plus de soins. La transition des nuits chaudes aux nuits froides, et les herbes succulentes des mois chauds au pâturage de l'automne, opèrent sur les conditions d'entretien des animaux. A l'automne l'herbe est dure et peu abondante, et plus particulièrement lorsque les pâturages ont été tenus dans de mauvaises conditions. De ce moment jusqu'au temps de la stabulation, les animaux sont soumis à une diète qui ne leur est pas avantageuse. Dans ce cas là ils courent le risque de ne pas gagner à l'étable ce qu'ils ont perdu pendant les deux derniers mois de pâturage.

Nous sommes absolument d'opinion que la négligence quant aux soins à donner aux animaux en automne, leur est plus préjudiciable qu'en aucune autre saison de l'année.

Pour suppléer aux bons pâturages qui d'ordinaire manquent l'automne, les cultivateurs devraient faire provision de nourriture verte, et lorsqu'arrivent les nuits froides, les animaux pourront être mis à l'étable, et plus particulièrement à l'égard des vaches, et là suppléer au manque de fourrages en leur donnant une nourriture supplémentaire. Les animaux n'y gagnent rien à passer la nuit dans des pâturages froids et humides, et encore moins être exposés aux pluies fréquentes et froides de l'automne, même pendant le

jour; les maladies auxquels ils sont sujets à l'automne ne peuvent avoir d'autres causes que dans cette manière d'agir des cultivateurs qui croient opérer une économie de fourrages en laissant leurs animaux exposés au dehors à toutes les intempéries de l'automne.

Il est vrai qu'en mettant les animaux à l'étable de bonne heure en automne, on s'occupe d'un surcroît d'ouvrage, mais on y gagne par l'état de santé dont jouissent les animaux et le surplus de fumier qu'on en obtient.

Le savoir en agriculture.

"Je n'en sais rien," est trop souvent la réponse que l'on reçoit de la part d'un cultivateur sur différentes choses qui se rapportent à sa culture ou à son bétail. Demandez lui combien telle ou telle vache donne de lait? il vous répondra: "Je n'en sais rien;"—combien obtient il de beurre par chacune de ses vaches? encore, "je n'en sais rien;"—combien chaque vache consomme-t-elle de fourrage? toujours, "je n'en sais rien."

Supposons que l'on demande à un épicier, combien un quart contient de livres de sucre, ou une boîte de livres de thé; ou à un boucher quelle est la pesanteur d'un quartier de bœuf ou d'un côté de lard qu'il vient d'acheter? et qu'ils répondent: "Je n'en sais rien," vous auriez bien raison de croire que ces deux hommes ne sont pas gens d'affaires et qu'ils ne pourront conduire bien longtemps leur commerce, sans s'exposer à faire banqueroute un jour ou l'autre.

Mais la culture est si payante, que parfois même en ne tenant pas compte des dépenses que l'on fait et des profits qu'on réalise, on parvient à se tirer d'affaire. Cependant il ne faut pas trop s'y fier.

Le propriétaire d'une vache doit pouvoir se rendre compte de la quantité de lait qu'il en obtient, jusqu'à une once, chaque jour, chaque semaine, chaque mois et durant une année; il en est de même pour le beurre, car il doit pouvoir se rendre compte s'il reçoit en lait ou en beurre pour la valeur de la nourriture que lui coûte cette vache; il doit pouvoir connaître ce qu'il obtient avec le plus ou moins de nourriture donnée à sa vache, afin qu'il puisse se rendre un compte exact de ce que lui coûte son beurre, et il saura, par ce moyen, le profit qu'il réalise par la vente de ce beurre. Une balance, un cahier de note, un crayon ou une plume employés dans ce but vaudront au cultivateur plusieurs piastres par année.

Comment on établit un pâturage.

Dans la Grande Bretagne, en Hollande et dans tous les pays renommés par la fabrication du beurre et du fromage et par la bonne qualité du bétail qu'on y élève, le choix des champs à pâturage est l'objet d'une grande attention, aussi bien que pour toute autre récolte particulière. Le choix du terrain n'est arrêté que lorsqu'on a la certitude que les animaux y trouveront une abondante nourriture; on a pris auparavant un grand soin à la préparation de ce terrain par le semis des plantes convenables à la bonne alimentation des animaux. Si le terrain était trop humide, on a eu la précaution de le rendre propre au pâturage

par le drainage ou des fossés pouvant suffire à l'égouttement des eaux, car ils savent que le bétail ne prospère jamais dans les pâturages humides, aqueux ou marécageux; une humidité sans cesse renaissante, ils le savent aussi, est une cause de maladies pour les animaux, car cette humidité qu'ils éprouvent relâche leurs muscles, diminue l'activité de leurs viscères, les rend mous, paresseux, parce qu'ils n'ont plus la force d'être actifs: de là ces maladies dont on a peine parfois à expliquer la cause. D'ailleurs un simple coup d'œil, jeté sur le bétail qui vit dans des pâturages humides et marécageux, prouve mieux cette assertion que ce que nous pourrions en dire nous-même.

Si dans ces localités la nécessité les oblige à choisir pour le pâturage un terrain buissonneux, on a le soin d'en enlever les arbres, parce que leur fraîcheur, le peu de lumière qui éclaire l'intérieur de ce terrain, rend l'herbe peu nourrissante et de qualité au moins médiocre; le bétail la mange, il est vrai, mais fréquemment parce qu'il n'en trouve pas d'autre. Dans ce dernier cas, l'animal éprouve le besoin de lester son estomac, c'est pourquoi, s'il se trouve des vides dans cette forêt, l'animal ira de lui-même pâturer dans ce vide, attiré par une herbe plus nourrissante et plus saine.

Dans ces localités encore, on engraisse à l'avance les champs destinés au pâturage, comme on le fait pour la récolte des grains ou des légumes. Les terrains légers sont rendus plus compacts en y passant le rouleau à plusieurs reprises, et les terrains compacts sont rendus plus légers par l'emploi de la herse ou du scarificateur. Ils divisent le terrain qu'ils ont choisi pour le pâturage en plusieurs parties fermées par des haies-vives ou mortes, parties sur lesquelles le bétail passe successivement. Il résulte de ces divisions que, pendant que l'herbe de l'une est broutée, celle des autres repousse, et que l'animal trouve toujours une pâture nouvelle et abondante. Il est bien facile de concevoir que si le terrain n'est pas divisé, l'animal consomme dans un jour et détruit par son piétinement plus d'herbe qu'il n'en aurait mangé dans une semaine. Ils n'oublient pas, non plus, de planter au milieu de chaque division, ou dans telle autre de ses parties, un certain nombre d'arbres, afin que le bétail puisse, sous leur ombre, se reposer des travaux ou de la marche de la journée, et braver la chaleur du jour. Ces retraites sont indispensables pendant les fortes chaleurs de l'été; et, en effet, ne voyons nous pas, dans ce temps là, le bétail abandonner l'herbe la plus attrayante et rechercher un ombrage dont il a besoin pour ruminer paisiblement.

Ils ont aussi le soin de faire en sorte que le bétail ait constamment à sa disposition, et sans trop de marche, une eau limpide pour qu'il puisse au besoin se désaltérer. Enfin, tout est mis à profit pour que le bétail n'ait à souffrir de rien et qu'il ait constamment une abondante nourriture, pendant tout le temps du pâturage. Aussi rien d'étonnant que le bétail de ces localités soit hautement apprécié pour la quantité de lait qu'on en obtient et la bonne qualité de la viande.

Malheureusement il n'en est pas ainsi dans la plupart de nos campagnes de la Province de Québec. Un très grand nombre de cultivateurs destinent au pâturage des pièces de terre peu productives: certes, c'est manquer le but, car il faut à l'animal un fourrage de

bonne qualité et des pâturages où ils puissent le trouver abondamment. Si le terrain est rocheux ou très humide et par conséquent difficile à cultiver, qu'on ne peut y récolter de grains, de patates ou de légumes, on l'emploie à faire pâturer les animaux. On choisit bien le terrain qui convient tout particulièrement à chacune de ces dernières récoltes, mais on prend pour pâturage un terrain qui ne convient pas à ces récoltes. Quelquefois même on prend pour pâturage un terrain qui a produit du grain, mais on ne le fait qu'après que ce même terrain a été épuisé par des récoltes successives d'un même grain. Ou lorsque le rendement d'une prairie s'est tellement affaibli qu'elle ne vaut pas la peine d'être fauchée, le cultivateur croit qu'il ne peut rien faire de mieux que de la convertir en champ à pâturage. Cette manière d'agir prouve que nécessairement on ne tient aucun compte des profits que l'on pourrait réaliser par l'élevage des animaux ou la fabrication du beurre et du fromage, et que si l'on réussit à rencontrer les frais de culture par cette manière d'agir, ce n'est que l'effet du hasard ou de la négligence.

Le pâturage des animaux sur les chemins publics.

L'habitude où l'on est de laisser pâturer les animaux sur les chemins publics n'est que trop commune dans nos campagnes. Les cultivateurs soigneux souffrent souvent de cet état de choses pendant tout l'été, mais tout particulièrement le printemps et l'automne. Il y a plusieurs raisons pourquoi cette coutume est mauvaise, autant à l'égard des propriétaires de ces animaux qu'aux propriétaires des champs qui avoisinent les chemins où l'on se permet d'y faire pâturer les animaux. Le cultivateur qui laisse pâturer son animal sur le chemin public n'est jamais sûr de le trouver lorsqu'il en a besoin; ou du moins s'il le trouve, il ne peut se rendre le témoignage qu'en agissant ainsi, il n'est pas pour ses voisins une occasion de perte et de profonds embarras, car il oblige le plus souvent ceux-ci à prendre soin de son animal pour l'empêcher de pénétrer dans leurs champs. S'il arrive que la porte de la basse-cour ou du jardin se trouve ouverte au passage de cet animal errant, il pénétre soit dans le champ à légumes ou le jardin, et dans l'espace d'une heure il y cause des dommages considérables.

Si le cultivateur qui a subi un semblable dommage est un bon homme, comme on dit, il renverra l'animal et avertira le propriétaire en faute d'avoir à le garder chez lui, et rien de plus; au contraire, si le premier cultivateur est soucieux de ses propres intérêts, il fera mettre l'animal dans l'enclos public ou le mettra dans ses propres étables, puis il fera avertir le cultivateur en faute de venir réclamer son animal et de payer les dommages causés. De là il en résultera un mécontentement entre les deux cultivateurs, et il s'établira une inimitié entre eux qui pourrait durer longtemps et être une occasion de nombreuses et fréquentes chicanes.

Cette manière d'agir du cultivateur qui laisse pâturer les animaux dans le chemin public peut être aussi une cause de graves accidents dans le voisinage des chemins de fer, non seulement par rapport aux animaux, mais aussi pour la vie de ceux qui voyagent

dans les chemins de fer. Les journaux nous rapportent que trop souvent des accidents de ce genre.

Les animaux soumis à un semblable pâturage ne doivent nécessairement donner aucun profit à leurs propriétaires, par le fait que ces animaux sont dans une crainte continuelle, et menés quelquefois à une forte distance, d'un bout à l'autre du chemin, par les passants.

Les règlements municipaux ne pourraient jamais être trop sévères à ce sujet; plus encore, on devrait les mettre à exécution à l'égard de quiconque laisserait errer ses animaux sur les chemins publics. Cette sévérité mise en application serait le seul moyen de ne plus voir d'animaux errants sur la voie publique.

Choses et autres.

Les journaux expédiés par la poste.—Nos lecteurs savent que les journaux expédiés par la poste et provenant directement du bureau de publication ne sont soumis à aucun timbre pour le transport par la malle. Il n'en est pas ainsi à l'égard des journaux expédiés par des particuliers à des parents ou des amis; ces journaux doivent être payés à l'avance. Dans ce dernier cas, il est bon de faire connaître la méthode nouvelle suivie par le département des postes aux États-Unis, pour que ceux de nos compatriotes qui envoient des journaux aux États-Unis, ne risquent de voir ces journaux prendre la direction du "bureau des lettres-mortes." Voici: Lorsque l'on envoie un journal par la malle et que l'on pose le timbre de manière à coller l'enveloppe et le journal, afin de l'empêcher de glisser, les autorités américaines disent que c'est là de la matière scellée, et que le timbre est alors insuffisant. Il faut donc coller le timbre-poste ou sur l'enveloppe, ou sur le journal même de manière à être vu et à ne pas coller l'enveloppe au journal avec le timbre.

Loi concernant la chasse.—Il est défendu de chasser ou prendre:

- 1o. Aucun castor, vison, loutre, martre, pékan, chat-sauvage, entre le 15 mars et le 1er novembre;
- 2o. Aucun lièvre, entre le 1er mars et le 1er novembre;
- 3o. Aucun rat musqué entre le 1er mai et le 1er avril;
- 5o. Aucune perdrix, entre le 1er janvier et le 15 septembre.
- 2o. Aucun coq de bruyère, pharman, bécasse, bécassine, ou alouette, entre le 1er février et le 1er septembre;
- 9o. Aucun cygne sauvage, macreuse ou sarcelle, entre le 1er avril et le 1er septembre.

Il est encore défendu de tuer ou prendre par aucun moyen, entre le 1er mars et le 1er septembre, l'hirondelle des granges, l'hirondelle des rivages, le martinet, ou l'hirondelle des chemins, le tritri, la fauvette, le moucheurolle, la pie, l'engoulevent, le rossignol, la mésange, la chardonneret, la grive, l'étourneau, le gogin, le moineau, le goai, le mainaté, le gros bec; sont exceptés les aigles, faucons, éperviers, tourtes, martins-pêcheurs, corbeaux et corneilles, les jaseurs et l'écorcheur.

La pénalité varie de 5 à 20 piastres pour chaque infraction.

RECETTES

Conserves de prunes Reine-Claude à l'eau de-vie.

Les fruits sont d'abord arrosés avec de l'eau bouillante, dans laquelle ils sont maintenus pendant 5 à 10 minutes: on les fait égoutter sur une claie ou sur un linge.

On les recouvre ensuite de sirop de sucre clarifié, auquel on fait prendre un bouillon;—on les y laisse séjourner pendant 25 heures.

Les prunes sont séparées au sirop. Celui-ci est placé sur le feu. Quand il prend suffisamment ébullition, on y remet les fruits et on laisse bouillir un moment.

Le mélange, refroidi, est introduit dans un bocal. On y ajoute une quantité convenable d'eau-de-vie—et l'on ferme hermétiquement.—*Le Monde de Montréal.*

Encre à copier.

On peut obtenir une excellente encre à copier en ajoutant à de l'encre ordinaire une petite quantité de mélasse ou simplement de sucre.

Le sucre donne à l'encre la propriété de se transporter sur une copie de lettre, longtemps même après que les lettres ont été écrites.—*Idem.*

**CONTRATS DE LA MALLE.**

DES SOUMISSIONS adressées au Maître-Général des Postes seront reçues à OTTAWA jusqu'à MIDI, le 28 SEPTEMBRE prochain, pour le transport des Malles de Sa Majesté, sous les conditions d'un Contrat pour un terme de quatre années dans chaque cas, aller et retour, entre les endroits ci-dessous mentionnés, à partir du PREMIER JANVIER 1884.

CHEMIN TACHÉ et ST-FRANCOIS-XAVIER DE VIGER, deux fois par semaine ;

LAMARTINE et LA STATION DE L'ISLET, quatre fois par semaine ;

MATANE et STE-ANNE DES MONTS, trois fois par semaine ;

ST-FABIEN et LA STATION DU CHEMIN DE FER, douze fois par semaine ;

STE-LOUISE et LA STATION DU CHEMIN DE FER, douze fois par semaine ;

STE-LUCE et LA STATION DU CHEMIN DE FER, douze fois par semaine.

Des avis imprimés contenant des renseignements plus détaillés au sujet des conditions des Contrats projetés seront en vue aux Bureaux de Poste ci-haut mentionnés, ou au Bureau du soussigné, où l'on pourra aussi se procurer des formules de soumission.

WILLIAM G. SHEPPARD,
Inspecteur des Postes.

Bureau de l'Inspecteur des Postes }
Québec, 13 août 1883. }
20 septembre 1883.

PÉPINIÈRE.

DU

VILLAGE DES AULNAIES.

LES FRAISIERS "Sharpless" produisent des fraises d'une grosseur prodigieuse jusqu'à 8½ pouces de tour et de première qualité. Nous avons les témoignages des premiers Horticulteurs du Canada et des Etats-Unis. Ces fraisières sont très productives et résistent au froid le plus rigoureux.

Envoyez moi 50 cts en timbres de postes et je vous expédierai en temps convenable, par la malle, à mes frais, 12 plants "Sharpless," ou pour \$1, 30 plants, ou pour \$3, 100 plants.

Les commandes devront être faites au plus tôt pour s'assurer des plants forts.

Pour obtenir un bon succès dans la plantation, il faut planter en septembre. Les plants alors reprennent bien et font de bonnes racines à l'automne, et nous pouvons être sûr d'obtenir des fruits l'année suivante.

Enregistrez toute lettre contenant timbre ou argent et mentionnez que vous avez vu l'annonce dans la *Gazette des Campagnes*.

Les lettres et commandes devront être adressées à

AUGUSTE DUPUIS,
Village des Aulnaies,
Comté de l'Islet

2 Août 1883.

CANADA,
PROVINCE DE QUEBEC, } COUR SUPERIEURE.
District de Kamouraska.

Le trois septembre, mil huit cent quatre-vingt trois.

Devant le Protonotaire.

No. 535.

DAME MARIE EUGÉNIE BOURGET, de la cité de Québec, veuve en première nocce de feu Isale Dessaint, en son vivant, marchand, au village de Kamouraska, et actuellement épouse séparée contractuellement quant aux biens de François Xavier Toussaint, marchand, de la cité de Québec, et le dit François Xavier Toussaint, mis en cause pour assister sa dite épouse,

Demandeurs,

vs.

OCTAVE LEBEL, fils de feu Alexandre, ci-devant cultivateur, de St-Louis de Kamouraska, actuellement aux Etats-Unis d'Amérique,

Défendeur.

AT TENDU qu'il appert par le rapport de Charles T. Dugal, un des huissiers de cette Cour, fait sur le Bref de sommation émis en cette cause, que le dit Défendeur a laiesé son domicile dans la Province de Québec, et qu'il ne peut être trouvé dans le District de Kamouraska ; il est ordonné par le Protonotaire de cette Cour, sur requête présentée ce jour de la part des Demandeurs, que par deux avertissements insérés en langue française dans la *Gazette des Campagnes*, papier-nouvelles publié à Ste Anne de la Pocatière, dans le District de Kamouraska, et en langue anglaise dans "The Quebec daily Mercury" papier-nouvelles publié en la cité de Québec, le dit Défendeur soit cité à comparaitre devant cette Cour pour répondre à l'action des Demandeurs, et qu'à défaut par le dit Défendeur de comparaitre et de répondre à la dite action sous deux mois à compter de la dernière publication du dit avertissement, il sera permis aux dits Demandeurs de procéder contre lui comme dans une cause par défaut.

Vraie copie,

J. G. PELLETIER,
P. C. S.

Kamouraska 5 Septembre 1883.
13 septembre 1883.

CHAMBRE DES NOTAIRES.

Avis est par le présent donné que M. LOUIS-JOSEPH BÉRUBE, de Ste Anne de la Pocatière, District de Kamouraska, clerc Notaire, a l'intention de se présenter devant la Chambre des Notaires, à sa séance du trois Octobre prochain, qui se tiendra à Montréal, dans une des salles de l'Hôtel de Ville, à 10 heures A. M., pour être examiné sur ses qualifications pour son admission à la pratique du Notariat.

N. PERODEAU, N. P.
Sec. C. N. S. M.

Montréal, 10 septembre 1883.
13 septembre 1883.

Apprenti ferblantier demandé

Un jeune homme de 16 à 18 ans trouverait à se placer comme apprenti ferblantier, dans une des meilleures boutiques de Fraserville.

S'adresser à

NAPOLEON DION,
Marchand-Ferblantier
Fraserville (Rivière du Loup, en bas),

6 septembre 1883.